

Saint-Aubin

Flash infos

Juliet 2023 - Dossier rentrée scolaire

École maternelle Les Alouettes

Rentrée le lundi 4 septembre 2023 à 8h30. Exceptionnellement les parents pourront accompagner les enfants jusqu'à la classe et ce jusqu'à 8h50.

École primaire de Villiers-le-Bâcle

Rentrée le lundi 4 septembre 2023 à 8h30

Ligne SCOL'R 54	Départ
Mairie	8 h 10
Rue de l'Etape	8 h 13
Ecole élémentaire Villiers-le-Bâcle	8 h 20

Retour à 16h40

Collège Juliette ADAM à Gif-sur-Yvette

Dès la rentrée, les élèves devront prendre la ligne 10 (ligne régulière) accessible avec une carte scolaire bus lignes régulières (trajet limités) ou une carte Imagin'R (trajets illimités)

Pré-rentrées :

- 4 septembre 2023 : 8h30 - 12h00 pour les 6e
- 5 septembre 2023 : 8h00 - 10h00 pour les 5e
- 5 septembre 2023 : 10h30 - 12h30 pour les 4e
- 5 septembre 2023 : 14h00 - 16h00 pour les 3e

Tous les élèves se retrouvent au collège pour le mercredi 6 septembre.



Lycée Camille CLAUDEL à Palaiseau

Pré-rentrées :

- Classe de Seconde, le 4 septembre 2023 de 9h30 à 12h00
- Classe de Première, le 5 septembre 2023 de 9h00 à 11h00
- Classe de Terminale, le 5 septembre 2023 de 14h00 à 16h00
- Reprise des cours normaux le mercredi 6 septembre.**

Lycée international de Palaiseau

Pré-rentrées :

- Secondes : le 4 septembre 2023 de 8h30 à 17h00
- Premières : le 5 septembre 2023 de 8h45 à 12h00
- Terminales : le 5 septembre 2023 de 13h15 à 15h30
- Pas de demi pension le 5 septembre
- Reprise des cours normaux, le mercredi 6 septembre.**

Lycée de la Vallée de Chevreuse

Pré-rentrées :

- Secondes : le 5 septembre 2023 de 8h00 à 15h00
- Premières : le 4 septembre 2023 de 8h00 à 12h00
- Terminales : le 4 septembre 2023 de 13h00 à 17h00

Ligne 10 → Gare de Gif-sur-Yvette										
Billehou	07h45	-	8h49	-	-	-	14h00	-	--	-
Saint-Aubin	-	-	-	09h09	10h01	12h09	-	15h09	16h09	17h09
Mairie	-	07h45	-	-	-	-	-	-	-	-
Rue de l'Etape	-	07h46	-	-	-	-	-	-	-	-
Fond Fanet	-	07h53	-	09h16	10h08	12h16	-	15h16	16h16	17h16
Collège Juliette Adam	07h49	07h55	08h53	09h18	10h10	12h18	14h04	15h18	16h18	17h18

Ligne 10 → Buc/Saclay/Villiers-le-Bâcle/Saint-Aubin											
Collège Juliette Adam	11h32	12h23	14h42	15h57	17h02	17h12	17h27	18h07	18h07	18h44	19h02
Fond Fanet	-	-	-	-	-	-	-	18h09	-	18h46	-
Billehou	11h36	12h27	14h46	16h01	17h06	17h16	17h31	-	18h11	-	19h06
Mairie	11h46	12h37	14h56	16h11	17h16	-	-	-	-	-	-
Rue de l'Etape	11h47	12h38	14h57	16h12	17h17	-	-	-	-	-	-
Saint-Aubin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18h51	-

Les cartes de transport

La carte SCOL'R

Pour qui ?

Les élèves de l'école primaire de Villiers-le-Bâcle (circuit spécial)

Quels critères d'attribution ?

- Résider en Ile-de-France : une seule adresse de domicile peut être retenue,
- Être scolarisé avec le statut d'externe ou de demi-pensionnaire,
- Être domicilié à 3 km ou plus de l'établissement de scolarisation.

Quel tarif ?

Jusqu'à 11 ans (au 31 décembre de l'année de souscription) le tarif est de 24 €/an

Conditions d'utilisation ?

- Pendant la période scolaire,
- Pour effectuer un aller-retour quotidien entre le domicile et l'école
- Sur un circuit spécial scolaire. **Elle ne peut être utilisée sur les lignes régulières.**

Quelle subvention ?

La Mairie prend cet abonnement en charge à 100 %, soit 24 €/an par élève.

(L'inscription 2023-2024 se fait sur formulaire à compléter et à remettre à la Mairie).

La carte SCOL'R sera transmise ensuite aux parents par le service transports scolaires de la Mairie.

Pour toute question relative aux transports scolaire en Ile-de-France :

iledefrance-mobilites.fr > le réseau > services de mobilité > transports scolaires > circuits spéciaux scolaire

Le forfait Imagin'r est remboursé par **IDF mobilité** aux élèves bénéficiaires du tarif Scol'R junior à 24€.

Comment procéder ?

Rendez-vous sur : www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/remboursement-imagine-r-detenteurs-carte-scol-r

La carte scolaire bus lignes régulières (CSB) - ancienne carte Optile

Pour qui ?

Les collégiens.

Quels critères d'attribution ?

- Résider en Ile-de-France : une seule adresse de domicile peut être retenue,
- Être âgé de moins de 21 ans au 1^{er} septembre de l'année scolaire de souscription,
- Suivre un enseignement du premier ou du second degré ou une classe de préparation à l'apprentissage et être scolarisé dans un établissement public ou privé et sous contrat d'association,
- Être scolarisé avec le statut d'externe ou demi-pensionnaire,
- Être domicilié à 3 Km ou plus de l'établissement de scolarisation.

Quel tarif ?

Les collégiens résidant dans l'Essonne bénéficient d'une subvention départementale. Le tarif unique est de 101 €/an (frais de dossier compris). Le tarif pour les collégiens boursiers nationaux est de 25 €/an (frais de dossier compris). La subvention départementale n'est octroyée pour les parcours en bus jusqu'à 4 sections.

1. Pour un renouvellement de la carte scolaire bus

Sans changement d'adresse de domicile et d'établissement scolaire

Vous devez envoyer une demande sur le site d'Ile-de-France Mobilités via le formulaire de contact dans <https://www.saclay.iledefrance-mobilites.fr/nous-contacter> En précisant le nom et le prénom de l'enfant ainsi que la ligne de bus empruntée

2. Pour une nouvelle demande de la carte scolaire bus

Vous devez télécharger dans <https://iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/detail/carte-scolaire-bus-lignes-regulieres>, le formulaire de demande Optile 2023/2024 complété avec le cachet de l'établissement scolaire et l'envoyer à l'adresse suivante : RATP CAP SACLAY – 5 rue Angiboust – CS 30001 - 91460 MARCOUSSIS CEDEX.

(Dans les deux cas vous n'avez aucun règlement à effectuer).

La carte IMAGIN'R

Le coût de la carte annuel d'une carte Imagine'R pour les collégiens est de 373 €.

Le département subventionne à hauteur de 171 €. La commune prend à sa charge 121.20 €

Le coût par collégien pour les familles est donc de **80.80 €**, mais elle permet de circuler en illimité sur tout le réseau.

Carte RATP CAP Saclay

Conditions d'utilisation ?

La Carte Scolaire Bus (CSB) permet d'effectuer un aller-retour unique quotidien entre le domicile et l'établissement scolaire de l'élève sur une ligne régulière de bus. La carte est utilisable uniquement sur la ligne de bus, choisie par la famille, reliant le domicile de l'élève à son établissement scolaire, et pour 1 aller-retour par jour. La carte n'est pas valable pendant le week-end, les petites et grandes vacances scolaires.

Pour toute information, vous pouvez joindre le Service Clients du réseau de Bus Paris Saclay

Téléphone : 0 806 079 231 (numéro gratuit)

Site Web : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales/paris-saclay>

Quelle subvention ?

La Mairie prend cet abonnement en charge à 100 %, soit 101 €/an par collégien et 25 € pour les collégiens boursiers nationaux.

LES AIDES

Quotient Familial

Le calcul du coefficient familial

Si vous souhaitez faire calculer votre quotient familial pour l'année 2023-2024, le formulaire est à retirer à la mairie à compter du 1er septembre 2023 jusqu'au 26 septembre 2023.

Allocation de rentrée

Une allocation pour les étudiants Saint-Aubinois, ayant moins de 26 ans (âge apprécié au 31 décembre 2023) est versée par la mairie.

Le montant de cette subvention est de 350 €, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou d'une attestation d'hébergement des parents, d'un certificat d'inscription dans un établissement supérieur et d'un relevé d'identité bancaire.

La demande doit être faite entre le 15/09/2023 et le 15/12/2023 à ccas@saint-aubin.fr

La commune prend à sa charge l'intégralité du coût des cartes de transports « SCOL'R 2023/2024 » pour les élèves de primaire (24 €/carte).

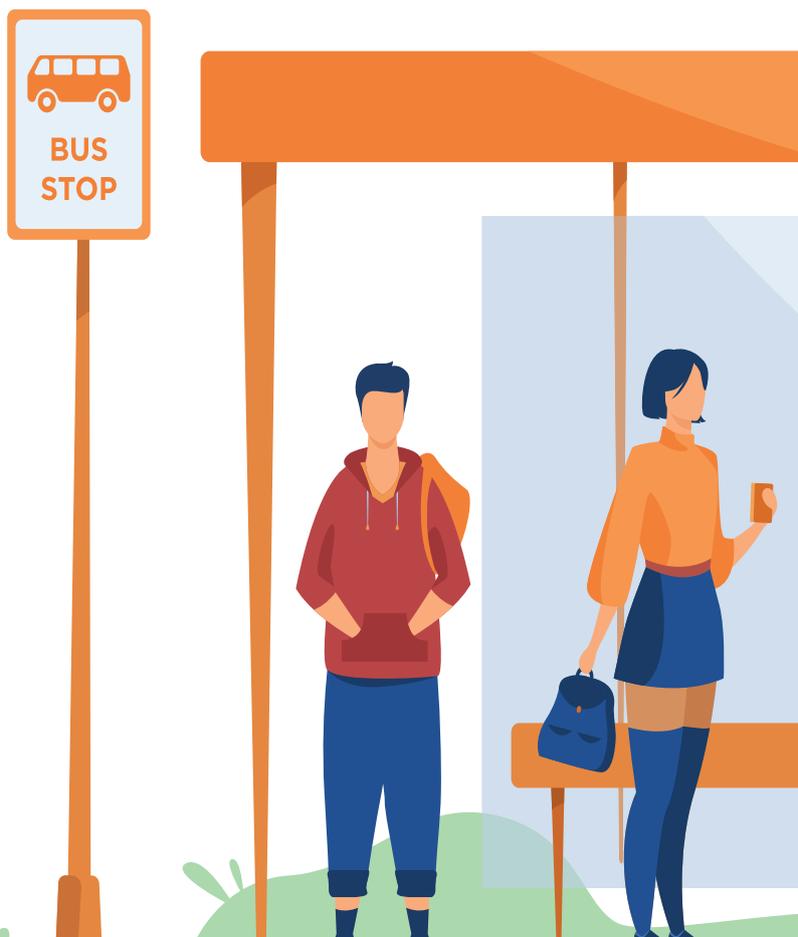
Prise en charge du coût des transports scolaires par la mairie

Pour les élèves utilisant les transports scolaires lignes de bus régulières (CSB) « anciennement carte Optile », la participation sera de 101 €/par carte et 25 € pour les collégiens boursiers nationaux, sur présentation du certificat de scolarité, du récépissé de souscription, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou une attestation d'hébergement des parents et un relevé d'identité bancaire.

Pour ceux bénéficiant de la carte Imagine'R, la participation de la commune sera de 121,20 € pour les collégiens et 19,80 € pour les collégiens boursiers nationaux, 223,80 € pour les lycéens et les apprentis et 14,40 € pour les écoliers hors circuits scolaires.

Ces prises en charge sont non cumulables.

Les demandes doivent être faites à la mairie entre le 15/09/2023 et le 15/12/2023.



Tarifs périscolaires et centres de loisirs 2023/2024

Ecole maternelle de Saint-Aubin	Tarif familles
Temps du midi	
Temps du midi et repas enfant	4.65 €
Temps du midi PAI	2.51 €
Repas adulte intervenant à l'école	4.65 €
Garderie enfant 18h30	3.97 €
Garderie enfant 17h45	2.64 €
Pénalité de retard (après 18h30)	15.00 €

Ecole élémentaire de Villiers-le-Bâcle	Tarif familles
Temps du midi	
Mensuel pendant 10 mois pour 4 jours	72.22 €
Temps du midi et repas exceptionnels	7.46 €
Mensuel PAI 10 mois pour 4 jours	26.34 €
Temps du midi PAI	2.52 €
Garderie du matin - 7h20 à 8h20	
Abonnement annuel garderie du matin, Montant mensuel sur 10 mois pour 5 jours	17.33 €
Tarif de présence exceptionnelle	2.41 €
Garderie/ étude 16h30 à 18h30 avec goûter	
Abonnement annuel garderie/étude, Montant mensuel sur 10 mois pour 4 jours	45.01 €
Tarif de présence exceptionnelle garderie/étude	4.02 €
Pénalité de retard (après 18h30)	15.00 €

Animation Jeunes

A partir du 1er septembre 2023, nous prendrons les inscriptions pour l'animation jeunes. L'adhésion est de 30€ valable du 01/09/2023 au 31/08/2023. Les CM2 pourront intégrer l'animation jeunes à partir de janvier 2024, leur adhésion sera de 15€ valable du 01/01/2024 au 31/08/2024. Il est impératif de compléter la feuille de renseignements 2023/2024 pour valider son inscription. Cette dernière est à télécharger sur le site de la ville :

<https://saint-aubin.fr/animation-jeunes>